

Conseil Municipal du 27 mars 2015

Compte-rendu

L'an deux mil quinze, le vingt sept du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de BOURBON-LANCY s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Edith GUEUGNEAU, Maire, en suite de la convocation faite le 20 mars 2015 en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mme GUEUGNEAU, Maire, Mme HUCHET, M. CENARD, Mme BRENON, M. BRIGAUD, Mme DUCROIZET, M. JACOB, Mme COURTIAL, Adjoint, M. BAJAUD, Mme BERNARDIN, MM. CHARBONNIER, DRAPIER, Mme ELHARAT, M. FERREIRA, Mme FORET, M. GAUTHIER, Mmes GOURY, GRIVOT, MM. GRONFIER, JOLY, LOUIS, Mmes MAILLOT, MARION, M. PACAUD, Mme PACOT, M. PAILHAREY, Mme RYMKIEWICZ, Conseillers Municipaux.

Représentés : M. RAYMOND (par M. BRIGAUD), Adjoint – Mme GOULINET (par Mme HUCHET), Conseillère Municipale

Secrétaire de séance : Mme ELHARAT Eloïse, Conseillère Municipale

Préambule

Mme la Maire indique qu'un audit de sûreté pour la Commune de Bourbon-Lancy a été réalisé gracieusement par le Groupement de Gendarmerie de Saône et Loire. Cette étude a pour but de mettre en avant des possibilités de vidéo-protection.

Mme la Maire donne la parole à M. MUSCAT, Chef de la Police Municipale, pour la présentation de l'audit.

M. MUSCAT indique que le but recherché est :

- de contrer les actes de délinquance et d'incivilité survenant sur la Commune
- d'évaluer l'intérêt opérationnel
- de proposer des préconisations pour l'installation éventuelle de vidéo-protection sur la voie publique.

Il rappelle que la mise en œuvre de la vidéo-protection sur la voie publique, par une autorité publique, est autorisée par le Code de Sécurité Intérieur. Cependant, la liberté fondamentale d'aller et venir doit être préservée pour le respect de la vie privée.

Un diagnostic de protection a été établi pour permettre l'inventaire des moyens déjà déployés par la Collectivité.

Par ailleurs, deux types de délinquance sont constatés :

- une délinquance essentiellement locale (petits vols, incivilités)
- une délinquance épisodique appelée « itinérante » (cambriolages dans les commerces, dans les résidences).

Mme la Maire rappelle la situation géographique de la Commune qui est limitrophe avec l'Allier et la Nièvre et qui est traversée par deux départementales d'où un passage important de véhicules et de la délinquance itinérante.

M. MUSCAT indique les statistiques de délinquance pour la Commune et les délais d'intervention des différentes brigades de Gendarmerie.

Il indique que les objectifs de sûreté du concept de la vidéo-protection de la voie publique sont de :

- dissuader afin d'améliorer le sentiment de sécurité des citoyens
- lever le doute
- identifier afin de provoquer un sentiment d'insécurité pour les malfaiteurs.

M. MUSCAT présente le plan prévisionnel de vidéo-protection avec 4 points déterminés :

- rond-point des Alouettes pour visualiser le passage des véhicules suspects et protéger la zone commerciale et artisanale
- plan d'eau du Breuil pour la prévention des cambriolages, des dégradations et vols
- piscine municipale pour éviter les vols, les dégradations et les baignades nocturnes illicites
- rond-point Place de la République pour visualiser le passage des véhicules suspects et permettre la protection des commerces sensibles

M. DRAPIER indique qu'un dispositif de protection des lieux est existant sur la Commune et qu'il apportait satisfaction jusqu'à ce jour. Il précise que l'installation de vidéo-protection est une intrusion dans la vie privée. Il interroge sur le coût de ce système et la nécessité de sa mise en place et précise qu'il lui semble plus judicieux de poursuivre la vidéo-protection des lieux.

M. FERREIRA précise qu'actuellement les commerces ne sont pas protégés.

Mme la Maire répond que des vols importants ont été commis et que le système en place ne fonctionne pas correctement, les films sont illisibles. Elle indique que le but est aussi de protéger les commerces et de procurer une sécurité supplémentaire aux habitants.

Un débat relatif aux vols constatés dans différents lieux communaux s'ouvre entre les élus.

Mme la Maire répond que les systèmes actuels n'apportent pas satisfaction et que tout doit être étudié.

Elle conclut le débat en précisant qu'aucun engagement n'est pris.

Elle remercie la Gendarmerie pour la réalisation de l'étude et M. MUSCAT pour la présentation.

Mme la Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19 heures 25 et procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut débiter.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2015

Aucune remarque n'est formulée.

Une fiche est soumise à la signature des membres du Conseil Municipal pour approbation de ce compte-rendu.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance doit être désigné par le Conseil Municipal. **Mme la Maire** propose Mme ELHARAT.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

INFORMATION SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES SUR DÉLÉGATION

20/2/15	003	Institution régie de recettes nouvelle ludothèque installée à la médiathèque	
20/2/15	004	Institution régie de recettes petite enfance (halte-garderie et pool de puériculture)	
20/2/15	005	Institution régie de recettes photocopies – ANNULE ET REMPLACE	
05/3/15	006	Attribution du marché de fourniture et pose de casiers à la piscine municipale	30 789,17 € HT
10/3/15	007	Avenant convention mise à disposition RAMOISSENET Johan auprès de la communauté de communes	
17/3/15	008	Reconduction marché « gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage » pour une année du 5 avril 2015 au 4 avril 2016	
19/3/15	009	Avenant 1 à la MOE pour la mise en place de dispositifs de lutte contre les inondations	12 615,25 € HT
23/3/15	010	Avenant 1 lot 10 anciennes écuries Puzenat	6 113,75 € HT
23/3/15	011	Avenant 1 lot 13 anciennes écuries Puzenat	1 891,03 € HT
24/3/15	012	Contrat de prêt CREDIT AGRICOLE – AGILOR pour financement acquisition tracteur neuf	39 500 €

Mme la Maire présente les différentes décisions.

En ce qui concerne la décision 012, **Mme la Maire** remercie les élus et le personnel qui ont travaillé sur l'analyse des besoins en matériel.

M. FERREIRA précise également que l'ancien tracteur sera repris par la Société.

AFFAIRES FINANCIÈRES

DEBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2015

Mme la Maire informe que la Loi de Finances 2015 est une Loi importante pour les collectivités territoriales, il y aura des réductions drastiques sur les budgets des collectivités. Elle rappelle que la DGF sera réduite de 3,67 milliards d'euros. Ce qui représente un prélèvement de 1,90% des ressources réelles de fonctionnement, soit pour la Ville de Bourbon-Lancy une diminution de la DGF de 170 000 € à 175 000 €.

Mme la Maire indique que 2015 sera une année difficile, sachant que l'on a une évolution des dépenses du personnel, à effectif constant, en raison de l'augmentation des charges (IRCANTEC – CNRACL – promotions – revalorisation des catégories C). Elle précise que la majorité des salariés sont en catégorie C et que par conséquent, ils disposent de petits salaires.

Mme la Maire ajoute, qu'en raison de la diminution de la DGF, il est nécessaire d'apporter des solutions, de trouver des solutions ensemble.

Plusieurs orientations sont possibles :

- soit l'on réduit :
 - les investissements, et cela aura un effet négatif sur les entreprises,
 - la masse salariale, qui représente aujourd'hui 52% des charges de fonctionnement, chaque année les charges de personnel augmentent, des départs en retraite n'ont pas été remplacés
 - les dépenses de fonctionnement des services, y compris les subventions aux associations, mais cela ne représente qu'environ 38% des dépenses
- soit l'on augmente :
 - la fiscalité locale, en sachant qu'une augmentation de 1% des taux d'imposition génère une ressource fiscale d'environ 28 000 € (ce qui ne résout pas la diminution de la DGF).

Mme la Maire remercie M. BRIGAUD pour le travail effectué avec les services administratifs. Elle précise que si l'on veut maintenir le niveau des ressources de la Ville, il serait nécessaire d'augmenter la fiscalité locale de 6% chaque année soit en cumul 20% à l'horizon 2017.

Mme la Maire indique qu'une solution est à étudier, celle des Communes nouvelles.

Les Communes nouvelles sont constituées de plusieurs Communes qui se regroupent tout en gardant leur nom et leurs Maires qui deviennent des Maires délégués.

Cela permet de garder la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) pendant 3 ans avec une bonification de 5%. Une réflexion est en cours et la Commune est accompagnée par le cabinet KPMG pour réaliser des projections.

Mme la Maire laisse la parole à M. BRIGAUD pour effectuer une présentation conjointe et détaillée de l'analyse réalisée.

M. BRIGAUD indique qu'équilibrer le budget est difficile et qu'il est nécessaire de trouver des solutions. D'ici trois ans, la Commune sera dans une impasse et il est donc important d'anticiper dès maintenant.

Il précise que le montant de la DGF et de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) 2015 n'est pas encore communiqué, les chiffres présentés sont provisoires.

DGF et DSR

M. BRIGAUD commente les chiffres de la DGF et de la DSR des années 2014 à 2017. Il précise qu'effectivement la seule solution est la création d'une Commune nouvelle qui permettrait de bloquer les dotations à la hauteur de l'année 2015. Par ailleurs, il ajoute que si la Commune nouvelle comporte moins de 10 000 habitants, une bonification supplémentaire de 5% est apportée. Il reconnaît que cette mesure est très incitative et que c'est la seule solution connue à ce jour.

Aux pertes, s'ajoute l'incidence du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) qui correspond aux sommes versées par les Communes à la Communauté de Communes. Le solde de la contribution passe de 72 500 € pour l'année 2014 à 127 193 € pour l'année 2016.

La seule dotation qui augmente favorablement est la DSR.

M. BRIGAUD informe que l'on doit maîtriser les dépenses de la Commune. A ce jour, 52% des dépenses sont afférentes au personnel. La marge de manœuvre est faible, elle ne peut s'appliquer que sur les 48% restant.

Mme RYMKIEWICZ souhaite connaître les solutions.

M. BRIGAUD répond qu'actuellement la solution la plus réaliste est la création d'une Commune nouvelle.

Une autre solution est éventuellement possible, elle consiste à effectuer un transfert de compétences à la Communauté de Communes, ce qui permettrait de baisser la fiscalité locale des Communes au bénéfice de la Communauté de Communes. Cela améliorerait le coefficient d'intégration fiscale et permettrait à la Communauté de Communes de bénéficier de dotations supplémentaires. Techniquement, il n'existe pas d'autre solution.

M. DRAPIER indique qu'ainsi l'effort serait partagé par tous les habitants des différentes communes et pense que pour le Président de la Communauté de Communes ce serait un travail compliqué.

M. CENARD répond que c'est une problématique et reconnaît que le travail de synergie entre Communes et Communauté de Communes est à travailler car tous les éléments ne sont pas connus.

Mme la Maire indique que pour ces raisons, toutes les Communes de la Communauté de Communes vont travailler avec le cabinet KPMG pour trouver des stratégies gagnantes après analyse de la Loi des Finances. La politique nationale d'austérité est pénalisante pour tout le territoire.

M. LOUIS constate que l'austérité est bien réelle pour la population et qu'elle est également réelle pour la Commune. Il indique ne pas être d'accord avec les solutions proposées.

Pour lui, la baisse de la masse salariale n'est pas envisageable. Tous les employés sont utiles et il serait nécessaire d'avoir recours à des entreprises privées pour assumer le travail effectué par les employés.

Par ailleurs, il précise qu'il doute sur la création des Communes nouvelles. Il a été spécifié que les Maires seraient des Maires délégués et par conséquent il faut être méfiant. Si l'on réduit le pouvoir des petites Communes, l'ont réduit la démocratie.

Mme la Maire indique qu'elle a rencontré le Préfet de Saône et Loire qui lui a indiqué qu'actuellement quelques Communes du département se renseignent. Si la Commune nouvelle se crée, elle prendrait effet au 1^{er} janvier 2016. Cette création est basée uniquement sur le volontariat et cela nécessite une analyse assez fine et profonde.

M. DRAPIER confirme que seul le volontariat est possible. Il ajoute qu'aujourd'hui la petite Commune est demandeuse car elle a peu de moyens. C'est aussi faire preuve de solidarité. Il est plus intéressant, pour ces Communes, d'avoir des projets en commun.

Mme la Maire répond à M. LOUIS, qu'il n'a jamais été dit que le personnel serait réduit. Les salariés ont toute leur place à la Commune. Aujourd'hui, de nombreux contrats aidés sont fortement subventionnés par l'Etat et cela soutient la Commune. L'objectif n'est pas de réduire le personnel. Une Commune est un service au public, si la Commune a moins de moyens, ce sera moins de services à la population.

Mme MARION demande quelle place aurait la Commune nouvelle au sein de la Communauté de Communes.

Mme la Maire indique que les renseignements pris n'ont pas encore atteint ce stade.

M. BRIGAUD souhaite revenir sur la charge du personnel et précise qu'effectivement la Commune dispose de nombreux contrats aidés. Un contrat aidé est intéressant s'il débouche sur une embauche.

Mme la Maire estime qu'actuellement un contrat aidé est un tremplin pour l'intéressé. Il ne sera pas possible de les conserver. Ce contrat permet une intégration dans la vie active tout en permettant d'acquérir une expérience. Néanmoins, les bénéficiaires doivent préparer leur avenir, en ayant une démarche vers l'emploi.

Recettes de fonctionnement

M. BRIGAUD effectue une présentation détaillée des recettes de fonctionnement et précise qu'un comparatif est réalisé entre le budget 2014, la réalisation 2014 et le budget 2015. Il indique que le résultat de l'année 2014 est meilleur que celui budgété.

Il insiste sur le fait, qu'en ce qui concerne les impôts et taxes, ce qui est valorisé est fait sans accroissement de la fiscalité, donc à taux constant. Il précise que la bonne surprise est l'augmentation de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) dont le pourvoyeur principal est la plus grande entreprise de la Commune.

Par ailleurs, au niveau des revenus locatifs, les recettes augmentent grâce au travail de rénovation entrepris.

Mme la Maire précise que ces recettes devraient encore augmenter.

M. BRIGAUD continue et indique, en ce qui concerne les travaux en régie par les services municipaux, que le chapitre sera modifié.

Mme la Maire ajoute que de nombreux travaux sont effectués en régie et qu'il est important de valoriser ce travail.

Dépenses de fonctionnement

M. BRIGAUD poursuit avec la présentation des dépenses de fonctionnement.

Il souhaite apporter une précision sur le poste « électricité ». Il est considéré que les mesures prises pour l'éclairage public doivent permettre une baisse de ce poste.

M. LOUIS souhaite savoir si la hausse du prix du Kwh est intégrée.

M. BRIGAUD répond affirmativement.

Mme la Maire confirme que les quatre heures d'économie d'énergie quotidienne auront une incidence positive sur le budget, une économie de 20 000 € est espérée. Il sera toutefois nécessaire de réinvestir dans de nouvelles énergies.

M. BAJAUD indique qu'un audit a été réalisé. Cet audit fait apparaître que 75% de l'éclairage public est : soit obsolète, soit vétuste. Sur les 75%, 45% correspondent à un éclairage de type « fluo ». La fabrication des ampoules « fluo » va s'arrêter en mai 2015, il est donc nécessaire, dès maintenant, d'anticiper et de réinvestir.

Mme la Maire ajoute que de petites économies peuvent être réalisées sur le budget « électricité ».

M. BRIGAUD présente le poste « chauffage » et **Mme la Maire** indique que là aussi des économies sont réalisables, notamment sur les chaudières qui deviennent vétustes. Il est également possible de couper le chauffage dans les écoles pendant les vacances scolaires d'hiver.

M. BRIGAUD évoque le chapitre relatif aux produits d'entretien.

Mme la Maire informe que des dépenses importantes étaient réalisées dans ce domaine avec un stockage important de produits non utilisés, d'où l'importance de créer un poste de magasinier.

M. BRIGAUD indique que le poste « entretien des bâtiments, voiries » est important et que ce budget est maintenu car la nouvelle Municipalité s'est engagée à réhabiliter et entretenir les bâtiments communaux.

M. BRIGAUD précise, pour le poste « transport », que celui-ci doit être augmenté.

Ce poste comprend le transport scolaire. Actuellement, le transport des élèves, situés à moins de 3 km du Collège, est assuré par le Conseil Général. Celui-ci a transmis l'estimation du coût pour l'année scolaire qui s'élèvera à environ 26 000 € contre 15 000 € précédemment.

M. BRIGAUD indique qu'un choix devra être fait. Si l'on ne veut pas augmenter la fiscalité locale, certains services seront diminués.

Mme la Maire précise qu'en ce qui concerne le poste « affranchissement – téléphonie », l'on doit baisser le coût en passant à la dématérialisation.

M. BRIGAUD indique, pour le poste « personnel », que les charges sont en hausse en raison de l'augmentation des cotisations qui y sont afférentes.

M. GRONFIER remarque qu'entre les départs et les embauches il existe un équilibre.

Mme la Maire et **M. BRIGAUD** confirment qu'effectivement l'on compense.

Mme la Maire indique également que le non remplacement de certains employés est un choix, par ailleurs les services sont en cours de réorganisation, notamment au niveau du ménage.

M. LOUIS souhaite savoir si le problème du non remplacement du personnel a été évoqué en Comité Technique.

Mme la Maire confirme et complète en indiquant que tous les éléments ont été vus en Comité Technique.

M. BRIGAUD commente le poste « emprunt » et indique qu'aucun emprunt n'a été réalisé en 2014.

Mme la Maire précise que la Commune est actuellement en cours de renégociation de ses emprunts.

Masses budgétaires et soldes de gestion

M. BRIGAUD indique que l'épargne brute s'élève à 652 000 €, avant remboursement des emprunts et intégration des dépenses imprévues. Lorsque que l'on intègre ces dépenses, l'épargne nette avant amortissement est de moins 20 000 €.

Il précise également que le résultat comptable réel est de moins 179 000 €. Toutefois, il n'est pas possible de présenter un budget de fonctionnement négatif. Le déficit est couvert par les reports bénéficiaires des années antérieures. Cependant, avec les dotations de l'Etat qui diminuent, à l'horizon 2017, il n'existera aucune possibilité d'investissement.

Ratios financiers

M. BRIGAUD constate une grave détérioration de l'épargne, depuis l'année 2011, en raison de l'augmentation importante des charges d'emprunts.

En ce qui concerne les « ratios du taux de l'épargne brute », l'on passe de 19,50 % pour l'année 2012 à 5% pour l'année 2015. C'est la conséquence directe des emprunts contractés en 2012.

Mme la Maire ajoute avec stupéfaction que le poids des annuités des emprunts sur l'épargne brute avant intérêt de la dette a considérablement augmenté et atteint un taux de 87,75% dû à la baisse des recettes.

Taux d'imposition et produits prévisionnels 2015

M. BRIGAUD précise que les taux d'imposition sont en dessous de la moyenne départementale pour les villes de même strate. Seul le taux de la Commune pour le foncier non bâti est supérieur à la moyenne départementale.

Etat et évolution de la dette

M. BRIGAUD indique que si l'on compare l'évolution de la dette, elle reste constante entre les années 2015 et 2017 à 572 196 €. Toutefois, elle ne permet pas de compenser la diminution de la dotation.

Programme d'investissement 2015

Mme la Maire et **M. BRIGAUD** présentent le programme d'investissement 2015 avec une projection jusqu'en 2019 pour que chacun ait une vision globale des projets envisagés. Les deux gros projets sont la crèche et le restaurant scolaire de St Denis.

M. BRIGAUD indique également les travaux de la piscine.

Mme la Maire précise que les travaux de réhabilitation et mise aux normes vont s'effectuer sur 2 années.

Mme la Maire informe qu'une réhabilitation du Château Sarrien est programmée. Pour ce faire, une étude sera lancée tout en s'appuyant sur un projet scientifique et culturel sur un parcours d'interprétation du patrimoine historique, industriel et thermal. L'écriture de ce projet se ferait en régie, en partageant une personne ressource avec la Commune de Marcigny qui a également un projet autour du patrimoine.

Mme la Maire continue en commentant la ligne budgétée pour le théâtre qui est uniquement à titre informatif. Aujourd'hui rien n'est programmé. Le prix de vente du Cercle St Louis est trop élevé car il comprend la totalité de la propriété avec la maison en bordure de la Place des Enclos.

Mme la Maire indique, en ce qui concerne les ateliers techniques municipaux, qu'un transfert est envisagé à l'actuelle usine FOCAL, ce qui permettrait une économie dans la réalisation.

Mme la Maire informe pour la Maison de services au public, qu'une réunion récente s'est déroulée avec le Sous-Préfet. Une partie de ce bâtiment pourrait avoir une vocation intercommunale. Toutefois, une évaluation de l'état du bâtiment doit être réalisée.

M. BRIGAUD, après lecture complète du tableau, indique que les nouvelles propositions d'investissement pour 2015 s'élèvent à 1 711 023 €, ce qui porte à 3 980 242 € le total général des dépenses d'investissement et cela en raison du remboursement des emprunts.

Recettes d'investissement 2015

M. BRIGAUD présente les recettes d'investissement 2015.

Mme la Maire indique que la Commune effectue toutes les demandes de subventions possibles pour chaque projet.

M. BRIGAUD précise que pour équilibrer les recettes et les dépenses, il serait nécessaire d'avoir recours à un emprunt de 2 600 000 € mais cela génère des frais de remboursement très importants.

Voir les tableaux détaillés en annexe.

SUBVENTION OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME DE BOURBON-LANCY

Mme la Maire indique que l'Office de Tourisme et du Thermalisme (OTT) est le bras armé de la Commune en matière d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique locale.

Elle précise que l'OTT demande le versement d'un acompte sur la subvention 2015 qui sera votée prochainement et cela en raison des dépenses engendrées par le lancement de la saison touristique 2015 et le fait que Bourbon-Lancy est une station classée oblige d'avoir un Directeur toute l'année.

M. BRIGAUD informe qu'en raison du recrutement du Directeur, il sera proposé de porter cette subvention annuelle à 119 000 € contre 90 000 € précédemment.

M. DRAPIER pense qu'il est nécessaire de maîtriser les dépenses et qu'il est important de trouver des recettes supplémentaires mais qu'effectivement il est important de soutenir financièrement l'OTT.

Mme la Maire répond que l'OTT travaille actuellement sur une démarche commerciale qui doit permettre une entrée d'argent.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer à l'Office de Tourisme et du Thermalisme un premier acompte de subvention d'un montant de 30 000 €.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

PERSONNEL

GRATIFICATION DES STAGIAIRES

Mme la Maire indique que la Loi du 10 juillet 2014, donne obligation aux employeurs du secteur public de rémunérer les stagiaires de l'enseignement supérieur. Ces dispositions s'appliquent également aux stages du secondaire (périodes de formation en milieu professionnel de l'enseignement du secondaire).

Pour la Commune, cette nouvelle réglementation s'applique pour 3 stagiaires. Il est possible de ne pas les rémunérer en limitant le temps de leur venue, toutefois le choix de les accueillir pendant la durée totale de leur stage est une reconnaissance du travail qu'ils effectuent.

Mme la Maire précise que la gratification horaire obligatoire ne peut pas être inférieure à 13,75% du plafond horaire de la sécurité sociale, qui varie chaque année, et que la gratification sera de 15% au 1^{er} septembre 2015.

Mme PACOT indique que le plafond horaire de la sécurité sociale est peu élevé.

Mme la Maire propose de procéder au vote.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE

Mme la Maire indique qu'un agent de la Collectivité est mis en cause dans un accident survenu le 14 juillet 2013 (une personne a été blessée par un tir lors des feux d'artifices) et que les causes de l'accident ne sont pas détachables du service. L'agent est convoqué au Tribunal de Police suite à un dépôt de plainte et par conséquent il demande la protection fonctionnelle de la Ville.

Elle précise que l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983 énonce que la protection fonctionnelle est due aux agents par la collectivité dont ils dépendent.

Mme la Maire informe qu'à ce jour, aucun élément sur cette affaire ne remet en cause son droit à en bénéficier et que par conséquent, il convient de délibérer pour lui accorder cette protection.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

TAUX DE PROMOTION – AVANCEMENTS DE GRADE

Mme la Maire indique que dans le cadre de la Loi, il appartient à l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique de fixer le taux de promotion pouvant être appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade.

Ce taux peut varier de 0 à 100%. Actuellement, le taux d'avancement de grade des agents relevant de l'échelle 3 pour l'accès à l'échelle 4, après réussite à un examen professionnel est de 100 %, et le taux de promotion appliqué à l'ensemble des autres grades d'avancement est de 20 % ou de un lorsque l'application du quota se traduit par un chiffre inférieur à un.

Mme la Maire précise la volonté de la Municipalité de se laisser la possibilité de promouvoir tous les agents susceptibles de bénéficier d'un avancement de grade et de ne pas s'imposer des contraintes qui, à terme, seraient préjudiciables pour les agents. Elle informe également que le Comité Technique réuni le 13 mars 2015 a émis un avis favorable.

Mme la Maire propose de fixer à 100 % le taux de promotion applicable à l'ensemble des agents de la Collectivité remplissant les conditions requises pour pouvoir bénéficier d'un avancement au grade supérieur et indique que les promotions seront conditionnées au budget communal.

M. DRAPIER indique que sur le fond l'on ne peut pas être contre mais il souhaite savoir si une simulation a été effectuée pour connaître les incidences financières.

Mme la Maire répond que différents critères d'attribution seront pris en compte.

M. DRAPIER réitère sa question sur les incidences financières.

Mme la Maire répond que pour cette année un budget de 20 000 € est programmé et que la promotion sera variable en fonction du déroulé de carrière de chacun.

M. DRAPIER interroge sur le raisonnement qui a été retenu.

Mme la Maire précise qu'une enveloppe est ouverte pour permettre de promouvoir le personnel et que le taux de 100% est fixé également dans un souci d'équité.

M. DRAPIER pense que la Municipalité rencontrera des difficultés de mise en œuvre de ce choix.

Mme la Maire indique que l'objectif est également de réparer les iniquités actuelles et de récompenser certains personnels qui œuvrent pour la Municipalité sans réelle reconnaissance.

Mme la Maire clos le débat et demande de procéder au vote.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

AFFAIRES GENERALES

DEMANDE D'AIDES POUR L'ETUDE DU SCHEMA DIRECTEUR DE L'EAU POTABLE

Mme la Maire rappelle que l'eau est un patrimoine national qu'il convient de préserver.

Elle indique qu'aujourd'hui une étude doit être réalisée sur le système de distribution de l'eau potable et précise qu'il est nécessaire de respecter les objectifs de rendements du SDAGE.

Afin d'obtenir une aide financière correspondant à 30% du coût de cette étude (plafonnée à 10 000 €) par la Région et 50 % du coût de l'étude par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, le Conseil Municipal doit l'autoriser à présenter les demandes d'aides.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

SUBVENTION CONSEIL GENERAL DANS LE CADRE DU PIIC 2015

Mme la Maire indique que dans le cadre de la sollicitation du Conseil Général au titre du PIIC 2015, la Municipalité a choisi de proposer 2 projets :

- La fourniture et la pose d'un escalier hélicoïdal à l'école « Pierre et Marie Curie »
Montant des travaux = 14 924 € HT

Subvention de 2 993 €

- Des travaux de voirie : réfection des tampons Avenue Ferdinand Sarrien
Montant des travaux = 23 920 € HT
Subvention de 5 402 €

Mme la Maire donne la parole à M. DRAPIER, Conseiller Général.

Mme PACOT demande si l'escalier est destiné à desservir la bibliothèque de l'école.

Mme la Maire répond affirmativement.

Mme HUCHET précise qu'actuellement une classe entière ne peut pas se rendre à l'étage.

M. DRAPIER explique que dans le cadre du PIIC (Programme d'Intervention pour l'Investissement Communal) le canton de Bourbon-Lancy dispose d'une enveloppe de 80 000 €, la moitié minimum de cette enveloppe doit porter sur un projet structurant. Pour cette année, la subvention sur le projet structurant est attribuée à la Commune de Chalmoux.

Mme la Maire propose de délibérer.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

DEMANDE D'AUTORISATION DE MODIFIER LA PISCINE MUNICIPALE

Mme la Maire indique qu'il est proposé au Conseil Municipal de donner son autorisation pour présenter la demande de validation de l'agenda d'accessibilité pour les travaux de la piscine.

Les travaux concernés seront principalement ceux réalisés en 2016, à savoir

- création de vestiaires et douches accessibles
- création de rampes d'accès au bassin et reprise de la terrasse
- installation d'un système de mise à l'eau
- déplacement de la caisse

Elle précise que les Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) sont obligatoires. Tous les lieux recevant du public doivent être listés. Les commerces sont également concernés. Pour aider les commerçants, deux permanences seront tenues à Bourbon-Lancy.

M. DRAPIER fait remarquer que la réglementation évolue dans le bon sens car lors de la construction de la piscine, les accessibilités handicapées n'étaient pas étudiées.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

SUBVENTION REGIONALE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PISCINE MUNICIPALE

Mme la Maire indique que les travaux d'accessibilité handicapés de la piscine municipale peuvent être subventionnés par le Conseil Régional de Bourgogne pour une subvention de 20% du montant des travaux et le CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) pour une subvention de 15% du montant des travaux.

Mme la Maire précise que la piscine, qui a 50 ans (début de la construction en 1965), a bien vieilli, toutefois avant de se lancer dans un projet important, il a été considéré que des travaux de rénovation devaient être réalisés.

Mme la Maire remercie les employés municipaux qui interviennent dans ce lieu pour le très bon travail qui est effectué et informe que différentes entreprises locales y travaillent également. Les frais inhérents à la réhabilitation s'élèvent à 215 000 € (dont le travail en régie de 6 personnes pour un montant de 90 000 €).

Mme la Maire ajoute qu'afin de rendre accessible la piscine municipale aux personnes à mobilité réduite, les travaux suivants ont été planifiés entre septembre 2015 et avril 2016 :

- création de vestiaires et sanitaires au rez-de-chaussée
- déplacement de la caisse au rez-de-chaussée
- accessibilité PMR générale du site, de la place de stationnement jusqu'au bassin.

Mme la Maire remercie M. PACAUD et les élus chargés des travaux pour le suivi du travail réalisé.

Elle précise qu'une journée « portes ouvertes », avec inauguration, se déroulera le 16 mai 2015. L'ouverture de la piscine est programmée le 18 mai 2015, avec une fermeture le 13 septembre 2015 et indique les nouveaux horaires.

Mme la Maire rappelle que le projet de réhabilitation a été évoqué lors de la campagne électorale et qu'aujourd'hui l'objectif est de travailler avec la géothermie. Ce projet mérite réflexion et une année n'est pas suffisante pour pouvoir tout étudier.

Mme la Maire propose de délibérer.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

SUIVI DE LA QUALITE DE L'EAU DE CAPTAGE DANS LE CADRE DU CONTRAT VAL DE LOIRE, DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU

Mme la Maire indique que le contrat Territorial des Bassins d'Alimentation de Captages du Val de Loire, visant à la reconquête de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques a été passé de 2009 à 2013.

Elle précise que le puits n°2 fait l'objet d'un suivi des teneurs en nitrates et produits phytosanitaires, avec 4 campagnes d'analyses : en hautes eaux (avril), en juillet, en basses eaux (septembre) et en décembre (recharge de la nappe).

Pour l'année 2015, le montant des frais de prélèvement, des analyses des nitrates et des produits phytosanitaires pour le puits n°2 de Bourbon-Lancy est, pour les 4 campagnes, de 1 468,40 € HT. Une subvention doit être demandée à l'Agence de l'eau Loire Bretagne qui soutient ces frais d'analyses d'eau à hauteur de 50% sur le montant TTC.

Ces analyses sont suivies par la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

SYDESL : ENFOUISSEMENT DU RESEAU TELECOM RUE PASTEUR, RUE DU PRIEURE, RUE MAX BOIROT, RUE VICTOR HUGO

Mme la Maire donne la parole à M. BAJAUD pour présenter ce dossier.

M. BAJAUD indique qu'une nouvelle tranche d'enfouissement du réseau Telecom et programmée. Il indique les rues concernées et informe également du projet d'enfouissement des réseaux électriques qui présentent une dangerosité importante. Il précise qu'il est aussi prévu de travailler sur l'éclairage public.

M. BAJAUD communique le montant des travaux de dissimulation du réseau téléphonique qui s'élève à 57 000 € TTC.

M. GAUTHIER indique que seul le réseau téléphonique est à l'ordre du jour.

M. BAJAUD précise qu'il a donné une explication détaillée de tout le projet.

Mme la Maire informe que suite à la convention passée entre le SYDESL et ORANGE, le coût des travaux de génie civil est à la charge de la Commune et celui du câblage est supporté par ORANGE.

M. GAUTHIER souhaite une précision pour savoir si le montant de 57 000 € annoncé concerne uniquement le réseau téléphonique.

M. BAJAUD confirme et indique que les futurs travaux d'enfouissement du réseau électrique pourront également être subventionnés.

Mme la Maire précise que le montant à la charge de la Commune sera de 28 500 € et 28 500 € à la charge du SYDESL. Le SYDESL demande un accord financier de principe afin de réaliser l'étude définitive.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES PROJETS CULTURELS

Mme la Maire donne la parole à M. CENARD pour présenter le dossier.

M. CENARD indique que la Municipalité s'est lancée dans une politique de développement culturel et qu'elle a le souci de promouvoir son patrimoine artistique. Cette année deux manifestations culturelles et artistiques qui visent un large public sont programmées.

La première est la nuit des musées qui aura lieu le 16 mai 2015 à l'église Saint Nazaire. Il est envisagé de réaliser une scénographie spécifique et d'aménager un cheminement mettant en valeur les œuvres exposées.

M. CENARD précise que le deuxième événement est en cours d'élaboration et qu'actuellement, sur la période de l'été, il existe l'Eté des Portraits qui est une biennale. Par conséquent une année sur deux il n'existe pas d'animation attractive. Il est donc envisagé de combler un vide en mettant en place un événementiel qui sera également une biennale afin de proposer une alternative à l'Eté des Portraits. Le but est de faire connaître le patrimoine à travers les arts avec une variante tous les deux ans par rapport au thème, pour mettre le patrimoine en valeur. Cet événement se déroulera entre le 11 juillet au 16 août 2015. Ce projet comporte plusieurs démarches artistiques avec pour fil conducteur le thème de l'eau et mêlera concerts, expositions, animations.

M. CENARD informe que pour soutenir ces actions, il est nécessaire de solliciter des subventions auprès du Conseil Général et du Pays Charolais-Brionnais.

Mme la Maire précise qu'il est important de valoriser un édifice tel que le musée St Nazaire et qu'il est nécessaire de changer les habitudes. Les associations qui interviennent chaque année le feront toujours. Par ailleurs, elle remercie les services municipaux qui ont travaillé sur ces projets.

Mme la Maire demande de l'autoriser à solliciter ces subventions.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

INFORMATIONS DIVERSES

Réorganisation des services

Mme la Maire souhaite informer le Conseil Municipal de la réorganisation des services. Suite à l'audit réalisé par KPMG, un travail a été effectué sur la façon de restructurer les services. Tous les personnels ont été réunis pour évoquer les changements.

Mme la Maire indique que la nouvelle Municipalité s'est engagée, auprès des Bourbonnais, à améliorer la qualité des services rendus et à maîtriser les finances publiques. L'objectif est de disposer de services performants. Pour cela il est nécessaire d'avoir une organisation efficace. Le cabinet KPMG a mis en avant les forces, les faiblesses et les opportunités de la Commune.

Les forces sont multiples : attachement collectif à la Ville de Bourbon-Lancy - agents expérimentés – prise en compte des conditions de travail.

Les faiblesses sont nombreuses : besoin d'encadrement et d'expertise - capacité d'adaptation limitée par des habitudes fortement ancrées - organisation peu lisible – services dispersés qui parfois souffrent d'isolement.

Les opportunités relevées sont les suivantes : nouvelle direction générale chargée de conduire les changements appropriés – mutualisation efficace des moyens – projets porteurs.

Les exigences et les ambitions d'une nouvelle Municipalité peuvent perturber le fonctionnement des services.

Mme la Maire précise que les objectifs visés sont :

- moderniser l'organisation administrative et technique
- améliorer la qualité des services rendus à la population
- valoriser le travail des agents
- rationaliser les fonctionnements pour être plus efficace
- responsabiliser les équipes et les agents
- clarifier le rôle de chacun et élaborer des profils de poste
- créer des pôles de compétences en fonction des missions à mener, les services techniques deviennent les services du cadre de vie, répartis en plusieurs secteurs
- renforcer les ressources humaines pour un meilleur accompagnement de l'ensemble des agents

Cette nouvelle organisation pourra évoluer en fonction des constats et des contraintes.

Cet organigramme a été élaboré pour répondre aux ambitions politiques de la Municipalité.

Les conditions de la réussite sont basées sur un engagement de chacun pour les missions confiées, une modernisation des conditions de travail, une prise en compte des intérêts sociaux de la Collectivité, un plan de formation pour renforcer les compétences.

Mme la Maire effectue une présentation détaillée de l'organigramme, service par service, en définissant les fonctions de chacun.

M. DRAPIER demande si ce nouvel organigramme sera transmis aux élus.

Mme la Maire précise que cet organigramme a été validé par le Comité Technique et sera transmis aux élus et au personnel dès les dernières modifications effectuées. Elle précise que ce document n'est pas fixe.

M. GRONFIER se dit satisfait de la présentation de ce nouvel organigramme.

Mme la Maire indique que M. VIBERT est là pour orchestrer cette organisation. Elle précise qu'il est indispensable qu'il existe une solidarité entre les services.

Projet OPAC

Mme la Maire indique qu'un projet est en cours entre l'OPAC de Saône et Loire et le Service Jeunesse sur l'histoire de la Cité du Carrage. Le sujet sera développé lorsqu'il sera plus avancé.

Temps d'Activités Périscolaires

Des malles ont été achetées pour les écoles maternelles afin de varier les activités.

Cantines en mouvement

M. JOLY rappelle que le projet est initié par une association nommée « Terroirs de Saône et Loire ». L'objectif est d'alimenter deux fois par mois en circuit court les cantines qui le souhaitent. L'association travaille déjà avec le Collège et la Municipalité souhaiterait faire la même chose avec les écoles élémentaires. Les producteurs locaux seront sollicités, afin de les associer à cette démarche, s'ils sont intéressés.

M. LOUIS, en dehors du contexte précédent, informe qu'une visite de l'Hôpital est organisée samedi 28 mars. Il interroge Mme la Maire et M. DRAPIER, qui siègent au Conseil de Surveillance, sur les inquiétudes du personnel de cet établissement.

Mme la Maire indique que la visite est dédiée aux familles et que tous les travaux ne sont pas terminés. Elle précise que les changements perturbent toujours le personnel. Elle ajoute que la construction est un bel outil et qu'aujourd'hui elle n'a pas rencontré le personnel.

M. DRAPIER confirme que la visite est vraiment dédiée aux familles des résidents. Il indique qu'il est légitime que le personnel ait des inquiétudes et qu'il est persuadé que les conditions matérielles ne sont pas les seules. Il précise également qu'actuellement seule la 1^{ère} tranche des travaux est terminée.

M. LOUIS répond que l'aménagement proposé par l'architecte n'est pas forcément fonctionnel pour le personnel et qu'il l'interrogera pour obtenir des informations.

Mme DUCROIZET ajoute que le matériel n'est pas le seul responsable du mal être du personnel, que les effectifs et le manque de formation sont également très importants.

M. DRAPIER répond que les élus présents au Conseil de Surveillance ont très peu de possibilités d'intervention.

Mme HUCHET demande si, suite aux malfaçons constatées, la Commission de Sécurité a donné un avis favorable.

M. DRAPIER répond que les élus qui siègent au Conseil de Surveillance sont vigilants. Il précise que ce chantier est énorme et que le directeur de l'établissement suit au plus près ce chantier.

Mme DUCROIZET dit que la souffrance au travail est réelle dans cet établissement.

Mme la Maire indique que le déménagement devrait avoir lieu le 15 mai et précise que ce sera un bel établissement.

Inauguration de la Ludothèque

Vendredi 10 avril 2015 à 17 h 30

Chasse aux œufs

Samedi 04 avril 2015 au Plan d'eau du Breuil avec de nouvelles activités.

Journée de la femme

Mme la Maire remercie le Service Communication qui a réalisé un beau travail à cette occasion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50